

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le trente et un décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT.

**Absents excusés** :

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne COURCIER

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
Madame Corinne COURCIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 11 novembre 2024.

1- **Convention pour la mise à disposition du stade de la commune au profit de la commune de TREON**

Monsieur Le Maire expose le souhait de la commune de TREON de signer une convention pour la mise à disposition du stade d'Aunay sous Crécy pour leurs équipes de football.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'utilisation du stade.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver cette convention
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE : 8 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 14/01/2025  
Et publication ou notification du : 14/01/2025  
AUNAY SOUS CRECY, le 14/01/2025

